



**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**

**au**



**Cerema**

## **n°13 : Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail CHSCT d'Etablissement du 2 septembre 2014**

**Administration :** B.Larroutourou (DG), S.Moreau, C.Mistral, J.Mengual (SG-DRH)

Le DCDC, le DSI, ainsi que l'adjoint et la SG de la DTer CE

P.Pierre (conseiller de prévention), A.Faure (service social Rhône-Alpes MEDDE),

D.Martinet (ISST : Inspecteur Santé Sécurité au Travail de la MIGT6).

**Représentants du Personnel (RP)** **Cfdt:** Pascal HUEZ et Jean-François MAHE  
+ CGT-FO et Patrick FOURMIGUE, expert pour le point 2.

### **Point 1 : approbation du Règlement Intérieur du CHSCTE**

Le Règlement Intérieur du CHSCT est **adopté à l'unanimité** des représentants du personnel.

### **Point 2 : conditions de travail au siège du Cerema.**

Le seul document communiqué avant la séance porte sur les effectifs (cf. PJ). C'est un point fin juillet.

B.Larroutourou présente un diaporama en cinq points, sur lequel ont réagi les Représentants du Personnel.

1. effectifs
2. temps de travail
3. locaux
4. support apporté par la DT CE
5. organisation DCDC

#### **• Effectifs**

Au 1° septembre 2014, le **Siège** compte 95 personnes en poste. Restent 17 postes non pourvus.

<b>LISTE DES POSTES DU SIEGE</b>							<b>au 1° septembre 2014</b>						
source document pour CHSCTE du 2 sept 2014							dont <b>POSTES NON POURVUS</b>						
Siège	somme	A+	A	B+	B	C	Siège	somme	A+	A	B+	B	C
DG	4	2	2				DG	1		1			
D4P	15	8	2	1	4		D4P	1		1			
DSTREI	7	7					DSTREI						
DCDC	4	2		1		1	DCDC	2			1		1
SG+DRH	44	10	3	10	8	13	SG+DRH	8	2	1	2	2	1
DAGeF	20	9	5	4	2		DAGeF	5	2	1	1	1	
DSI	9	6	3				DSI						
ACP	9	2		3	1	3	ACP						
<b>TOTAL</b>	<b>112</b>	<b>46</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

DG = Direction Générale (+Mission Qualité)

D4P = Direction des Politiques publiques, des Programmes et de la Production

DSTREI = Direction Scientifique et Technique et des Relations Européennes et Internationales

DCDC = Direction de la Communication et de la Diffusion des Connaissances

DAGEF = Direction de l'Administration Générale et des Finances

DSI = Direction des Systèmes d'Information

ACP = Agence Comptable Principale

La **DCDC hors siège** compte 21 personnes en poste. Restent 2 postes non pourvus.

Pour le 1° janvier **2015**, ouverture de **8 postes supplémentaires** (4A+, 2A, 1B+, 1B).

L'objectif cible du siège sera donc de **120 postes** (95+17+8), mais ils ne seront certainement pas tous pourvus au 1<sup>o</sup> janvier 2015.

A moyen terme, le **DG**, B.Larroutou, confirme sa volonté de porter les effectifs du siège, à 130-140, ce qui, pour lui, en fera toujours un **siège "petit"**, comparé aux Établissements Publics de même taille.

Il reconnaît ne pas avoir réussi à obtenir du MEDDE, fin 2013, les ETP estimés nécessaires pour la construction du siège du Cerema, ce qui pèse sur les conditions de travail des agents du siège.

### • **Temps de travail**

Le **DG** et la **SG** ont organisé une assemblée du personnel du siège (la veille du CHSCTE) pour exposer notamment les dépassements de la durée maximale journalière (10 h d'après le Règlement ARTT). Ne sont pas concernés 21 agents A+ au "forfait-cadre" : directeurs, directeurs délégués et 3 chargés de mission.

Pour un effectif d'environ **55 agents** "badgeurs" (en moyenne au cours du premier semestre 2014), ont été relevés **576 jours de durée travaillée de plus de 10 h/j**. Parmi les agents concernés :

80% sont des A+/A

75% travaillent à la DRH, qui ne représente que 40% des effectifs

10 agents env. totalisent 80% des 576 jours de dépassement (soit près d'un jour sur deux !)

**Cfdt**: demande d'afficher aussi comme critère, le **nombre total d'heures écartées**, journalièrement et en fin de mois. En divisant ce total par 1607 h/an, on estimera l'équivalent des postes nécessaires pour mener à bien les missions.

Le **DG** ne rejette pas cette demande. Il prévoit un **suivi trimestriel du temps de travail**. Pour lui, les dépassements d'horaires tendent à diminuer au fur et à mesure des recrutements. Par exemple, la **DRH** a été renforcée par 5 arrivants cet été, ce qui devrait améliorer la situation.

**Cfdt**: suggère que le DG demande aux directeurs des **Dter/Dtec** de faire le même **bilan et suivi des écartements**. Cela sera instructif, permettra de faire des comparaisons et facilitera la réalisation du bilan social du Cerema avec les mêmes indicateurs. Le **DG** est d'accord sur le principe.

**Cfdt**: de nombreux postes de A+ sont ouverts, mais ne faudrait-il pas parfois transformer 1 poste de A+ en 2B ou en 3C ? Le **DG** reconnaît une réelle difficulté à pouvoir les postes d'assistant de direction, secrétaire... en B ou C. Pour le service **DRH/GAP** (gestion administrative et paye), la **SG** estime nécessaire d'augmenter l'encadrement pour accompagner les nombreux agents C, d'où l'ouverture en janvier 2015 d'un deuxième poste (en cat A) d'adjoint au chef de GAP.

**Cfdt**: **que proposez-vous aux agents comme compensation des heures écartées ?**

La SG fait moultes circonvolutions ... pour ne pas répondre **"RIEN !"**.

*"on n'est pas mûr pour prendre en compte cela..."*

*"il nous faut bien identifier les situations d'agents concernés..."*

*"cela sera évalué individuellement avec ces agents..."*

*"le RI ARTT ne prévoit pas ce genre de situation" (ce qui est incontestable)*

Le **DG** nous dit : *"vous nous alertez, c'est normal"* et il se veut rassurant, en affirmant qu'à terme les effectifs devraient être suffisants en regard de la charge de travail. **Méthode Coué ?** En attendant, il n'a pas les moyens de pourvoir plus rapidement les postes encore vacants, il ne peut pas réduire les missions (tout est prioritaire), mais il est conscient du travail et de l'investissement des agents.

**Et sur l'ouverture d'une négociation sur des compensations en temps ? Ça botte en touche !**

Et si des agents finissent par se retrouver en situation de mal-être au travail ? Il leur sera rappelé qu'ils peuvent solliciter le service social, la médecine de prévention, les représentants du personnel...

**Cfdt**: pouvez-vous nous dire si des **PM104** ont déjà été déposés par des agents recrutés au siège ?

La **SG** nous répond que oui : une personne de la DRH, pour des motifs de trajet domicile-travail...

Enfin, l'**ISST** rappelle au DG qu'en 2015, dans chaque service, un diagnostic devra être fait sur les **RPS** (risques psycho-sociaux), suivi d'actions de prévention.

### • **Locaux**

Suite à la demande du secrétaire du CHSCTE (J-L.Gastaud), une visite des locaux occupés par le siège du Cerema a été organisée le matin. À court terme, pour caser les futurs 140 agents du siège, le Cerema va louer 186 m<sup>2</sup> supplémentaires dans le bâtiment (n°5) situé à l'extérieur du site et qui héberge déjà les "VIP".

**Cfdt**: coût de la location ? Est-ce plus avantageux qu'une construction neuve sur le site ? Le **Dter CE adjoint** donne un chiffre de 100 € HT/m<sup>2</sup>/an, jugé intéressant et compétitif par rapport à la construction neuve sur le site.

## • Le support apporté par la DTer CE

Le DG remercie les agents de la DTer CE et notamment les services supports d'avoir fait leur possible pour l'arrivée des agents du siège. Néanmoins, il reconnaît que le support n'est pas toujours à la hauteur des attentes, faute de moyens humains suffisants.

Une "convention de service" entre la Dter CE et le siège est en cours de finalisation.

**Question** : LA CFDT, toujours attentive aux conditions de travail des directeurs ;- ) souhaiterait savoir si ceux du siège bénéficient d'un **véhicule de service** affecté pour leurs trajets domicile-travail ? Même question pour les membres du Codir de la DTer CE.

Le **DG**, B.Larroutourou, assure qu'il n'en est rien au Siège, "à part peut être une exception".

Côté **DTer CE**, réponse évasive, voire gênée de l'adjoint, pourtant adepte des transports en commun.

## • Organisation DCDC

Le DG rappelle sa volonté, au moins pour les premières années (durée indéterminée) de mettre sous une seule autorité hiérarchique **les 23 agents des 11 services COM des DT**, pour unifier la communication Cerema, interne comme externe.

L'autorité hiérarchique est le **DCDC, G.Cadré**, qui est responsable de l'évaluation de ces agents et des éventuelles propositions de promotion, même s'ils sont physiquement dans les DT.

**Cfdt**: rappelle son opposition à cette structuration qu'elle juge "bancale" pour les agents concernés.

Pour les élections du 4 décembre, ces "agents COM" voteront bien pour le Comité Technique de la DT qui les héberge physiquement et relèveront donc de son CHSCT.

Le **DG** informe que les chargées de COM des DT font mensuellement une répartition de leur activité entre activités locale et nationale (cette dernière part représenterait 20 à 33%).

**Quid des concertations locales** (entre administration et organisations syndicales) **sur les spécificités des agents du siège** (promotions, conditions de travail...) ?

La SG indique que pour ces sujets, le siège n'est pas une entité propre, mais qu'il est à considérer comme un "département" de la DTer CE. Après les élections du 4 décembre 2014, les instances de représentation du personnel [CE+Siège] seront mises en place et pourront donc être consultées pour l'ensemble des agents. En outre, une nouvelle "**commission de site Siège**" du CHSCT sera créée (en complément de celles d'Autun, L'Isle d'Abeau et Clermont)] et permettra une concertation sur les conditions de travail spécifiques à la centaine d'agents du siège.

**Cfdt**: soit, mais la présence d'un cadre supérieur du siège aux réunions de concertation organisées par la direction de la DTer CE est indispensable. Le **DG** confirme qu'il y aura bien un cadre de la DRH au côté de la direction de la DTer CE.

**Cfdt**: pour finir, nous relevons que vous avez passé des messages à vos directeurs. C'est important et nous espérons des suites, car **des agents se plaignent non seulement de la surcharge de travail, mais aussi du mode de management** (DRH mais aussi D4P). Nous serons vigilants sur les suites.

## Le 4 décembre, on vote pour choisir nos représentants

ENVIE DE FAIRE BOUGER LES CHOSES ? SOYEZ CANDIDATE !

Comités Techniques

CA

Cerema

CAP

CCOPA

CST

ENVIE DE FAIRE BOUGER LES CHOSES ? SOYEZ CANDIDAT !

**CHSCT** : les représentants du personnel ne sont **pas élus, mais désignés** par les organisations syndicales en fonction de leurs résultats au scrutin du Comité Technique.